



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Février 2015

Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Judi 05	Menestreau en Villette P.P. 8 G.P. 11 km	Parking: Salle des Fêtes	D. Arrachepied
Judi 12	La Ferté Beauharnais P.P. 8 G.P. 12 km	Parking: Plan d'eau route de Chaumont	R. Alzy
Judi 19	Vouzon P.P. 8 M.P. 10 G.P. 12 km	Parking: Stade	M. Richer
Vendredi 20	Réunion pour le planning de la randonnée du 08 Mars salle Stade des Bruyères à 16h. Présence indispensable.		
Judi 26	Souvigny en Sologne P.U. 10 km	Parking: Place à Gauche en arrivant à Souvigny	D. Arrachepied

Mars 2015

Judi 05	Lamotte P.P. 9 G.P. 12 km	Parking: Place du Marché	D. Arrachepied
Dimanche 08	Randonnée " La Lamottoise ". Ceux qui ne travaillent pas à la randonnée sont priés de venir marcher dans la mesure du possible. Merci.		
Judi 12	St Viatre Ste Marie P.P. 8 G.P. 12 km	Parking: Ste Marie Route de Lamotte à St Viatre	L. Bachard
Lundi 16	Réunion 11h groupe de travail salle Ste Anne		
Judi 19	Neung sur Beuvron Ecoparc P.U. 9 km	Parking: Ecoparc	R. Alzy
Judi 26	Bois Rabot P.U. 12 km	Parking: Depuis Nouan Rte de Pierreffitte à G. après les grillages	J.B. Lepretre
Vendredi 20	Compte rendu de la randonnée et commentaires salle Stade des Bruyères 16h		
Samedi 21	Soirée Pirogue 20h30 salle des fêtes Souvigny en Sologne		

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.